

# Rapport de la Commission de circulation (COMCIR) 2009-2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,

Veillez trouver ci-dessous le rapport pour la période de législature 2009-2010 de la Commission de Circulation (COMCIR). Ce rapport se veut le plus exhaustif des travaux en cours, et du suivi de la Commission, aussi bien avec les commissaires mais également avec tous les tiers externes (OFROU = Office des Routes, POLPONT = Police et Ponts-et Chaussées, MIGROS, MANOR, etc.). Il met également en exergue quelques différents dossiers, parfois, épineux, dont la Commission a eu la tâche de débattre et de trouver les solutions les plus adéquates.

## 1. Préambule

La Commission de circulation est composée de 7 membres plus un Conseiller Communal, représentant du dicastère.

Dès la reprise de son activité après la Fusion, l'ensemble des commissaires ont été d'accord de reprendre en quelque sorte, la feuille de route de l'ancienne commission avec pour axes principaux :

1. La valorisation des zones 30 km/h
2. Les aspects sécuritaires pour les piétons et les cyclistes par de nouveaux aménagements y compris les « chemins des Ecoliers »
3. Sécurisation et liaison Marin-Epagnier/Thielle-Wavre

La commission ne se veut pas démagogique et agit toujours dans le plus grand respect des demandes des riverains. De façon régulière, la Commission a invité d'autres participants à savoir, par exemple, Monsieur Blanc du Service « POLPONT », des employés de la voirie, différents experts ; ceci afin de prendre avis auprès de ces derniers, mais également d'usagers réguliers pour des raisons de sens pratique.

Elle a également par l'intermédiaire du CC en charge ou via l'administration répondu aux nombreux courriers qui lui sont adressés par de nombreux usagers.

## 2. Commissaires

La commission depuis le 18.03.2009 est composée de : Serge Girardin (président), Jean-Jacques Masson (secrétaire), Alain Fridez (vice-président), Vincent Breguet, Joao de Almeida, Maurice Binggeli, Gérard Gremaud. Une composition qui n'a pas changé au cours de la législature permettant une meilleure compréhension des dossiers, et un suivi régulier.

## 3. Séances

La régularité des séances a permis à la Commission d'être efficace dans le délai de traitement des dossiers ainsi le nombre de séances fut de :

- 2009-2010 : 12 séances

Les nombreux rapports (par exemple: TEDA, RUN) sont des éléments précieux dont la commission tient compte. Des visites externes (in situ et de visu) ont permis également de comprendre des problèmes dans leur globalité ou au contraire dans leurs particularités.

Plusieurs études et documents doivent encore parvenir à la Commission de la part de la Police (i.e. statistiques, comptages réguliers, statistiques d'accident) ; autant d'outils de travail que la Commission possèdera afin de mieux cerner les problèmes ou simplement se mettre au courant de l'évolution de la circulation, de ses règles ou de ses directives qu'elles soient cantonales ou fédérales.

#### **4. Dossiers et particularités**

La feuille de route de la Commission en 2009-2010 et pour la suite de la législature comprend les points les plus importants suivants :

- Réception du rapport de Police sur les rodéos routiers (rapport SARA)
- Zones 30 km/h ; Indiennes (validé), Epagnier (réalisé), Tertres (réalisé), Charles-Perrier (validé), Closel (validé)
- Piste cyclable Marin-Wavre
- Double sens Champs-Montants (dossier sous l'égide de l'OFROU)
- Circulation et sécurité autour des centres commerciaux (Manor, Migros)
- Chemin des Ecoliers entre Thielle et Wavre
- Alternative de piste cyclable entre Marin et Saint-Blaise

Le rapport de Police sur les rodéos routiers a déçu la Commission, puisque la Police n'a en fait que suggéré que les Autorités prennent des mesures qui avaient d'ailleurs déjà été prises ! Rien de nouveau n'est ressorti de ce rapport et il n'a pas répondu à nos attentes. Comme déjà mentionné, la Commission attend toujours les statistiques faisant partie du cahier des charges de la Police, et très utile à la Commission.

La mise à 30 km/h de certaines zones sont des demandes fréquentes de la part des riverains, parfois à leur dépend. 5 zones ont été validées dont 3 réalisées, tout en prenant des mesures peu onéreuses pour le contribuable.

Le prolongement de la piste cyclable entre de Wavre et le haut de Maupré devrait voir le jour en 2011 ; nous comptons sur le législatif pour accepter le prochain crédit qui lui sera soumis ! De plus, la jonction des 3 giratoires reste problématique. Une solution commence à faire l'unanimité au sein de la COMCIR ; en effet, une passerelle passant sur l'autoroute serait un choix judicieux. Les discussions avec les intervenants sont en cours.

Ce point fait directement le lien avec le dossier des Champs-Montants à double sens qui doit désengorger une partie du trafic de l'axe Marin-Centre-Manor passant actuellement par le centre du Village de Marin. Normalement ce problème devrait trouver son épilogue en 2013. L'OFROU a confirmé que ce projet de modification de l'Autoroute était avalisé comme prioritaire au niveau de la Confédération, et a confirmé son vœu d'intégration de la passerelle au projet.

La modification du plan d'aménagement de Jumbo-Manor va en direction d'une fluidité du trafic et du désengorgement de la rue des Indiennes, notamment devant la Cité Martini. Des variantes sont proposées, mais nous devons attendre les propositions de plan de circulation, et surtout rester attentif à l'évolution de ce dossier. Des remarques ont été faites quant à la sécurité des piétons autour du bâtiment Manor. Pour la Migros, nous attendons sur les plans de circulation de la 3ème phase de réalisation.

La COMCIR a pu constater la problématique du cheminement des écoliers venant de Thielle et se rendant à l'École à Wavre; il est actuellement préconisé à travers les chemins vicinaux plus sûres, mais que pour des raisons de « timing » il n'est pas utilisé. Pour la COMCIR, plusieurs solutions existent: a) réalisation d'un trottoir, b) mise en zone 30km/h de ce tronçon, c) marquage au sol, d) ralentisseurs et e) organisation d'un pédibus. Ces mesures peuvent être prises de façon individuelle ou commune.

La COMCIR se penche sur des alternatives aux pistes cyclables actuelles, notamment celle qui laisse que peu de place aux cyclistes qui se rendent de Marin à Saint-Blaise et vice-versa. Il est à relever que la problématique vient de la ligne de trolleybus No.1 avec son tracé actuel.

## **5. Conclusion**

Il ne reste pas moins que la circulation est souvent perçue par l'utilisateur que dans son périmètre de vie immédiat; la Commission doit, elle, au contraire, prendre en considération les désirs de chacun et les inscrire au mieux dans une politique plus globale avec une vision de l'avenir de la Commune, afin d'éviter le piège du particularisme; en effet, toutes particularités en appelle une autre.

D'autre part, force est de constater que plusieurs dossiers sont très intimement liés, et que nous sommes malheureusement en phase d'attente avant que l'OFROU « dégage » notre horizon!

Partant des études déjà établies, dont certaines à grands frais, la COMCIR désire:

- recevoir un plan directeur de circulation de la commune de la Tène prenant en compte les éléments de la Feuille de Route de la Commission.
- continuer de soutenir les efforts en matière de prévention, plutôt que de répression

Il ne s'agit absolument pas d'une liste exhaustive, et la Commission reste ouverte à toutes propositions que l'on pourrait lui soumettre.

La Commission a toujours travaillé dans un esprit positif et pour le bien de la sécurité de ses citoyens, dans un souci d'harmonie. La Commission est très active dans sa recherche d'information, et déplore l'énergie nécessaire pour les obtenir auprès des Autorités compétentes. Nous regrettons cet état de fait et demandons plus de transparence et d'outils de travail,

Finalement, nous tenons à remercier le Conseiller Communal en charge, Monsieur Michel Lüthi, les commissaires pour leur fidèle présence et assiduité et les employés communaux nous gratifiant de leurs remarques pertinentes et surtout pratiques.

Au nom de la Commission de Circulation  
Serge Girardin

Président